

chargé d'étudier le parc et le prix des terrains viabilisés à fonction résidentielle a publié son rapport. Une de ses constatations est qu'il n'a pas été prouvé que les banques de terrains constituées par les administrations publiques en vue de stabiliser et de réduire les prix des terrains viabilisés étaient efficaces. Plus tard dans l'année le gouvernement a cessé de fournir des fonds pour de nouveaux projets de rassemblement de terrains à cause du stock considérable qui existait déjà. Il a également limité pour l'avenir les sommes consacrées à l'aménagement permanent des terrains possédés en association avec les provinces. A la fin de 1978, \$525.3 millions avaient été accordés aux municipalités et aux provinces pour l'acquisition, la mise en valeur et la planification de terrains à usage résidentiel.

Le programme d'infrastructure municipale s'est terminé à la fin de 1978. Il avait été en vigueur pendant 18 ans et avait fourni plus de \$2 milliards à l'appui de 6,000 projets de réduction de la pollution et de promotion de la construction résidentielle.

Les engagements au titre de projets de traitement des eaux usées en 1978 s'élevaient à \$290.3 millions comparativement à \$247.5 millions l'année précédente.

Un programme de subventions aux municipalités était prévu pour la période de trois ans allant de 1976 à 1978, et des propositions ont été acceptées durant ces années. Des subventions ont été ainsi offertes afin d'inciter les municipalités à encourager la construction de logements modestes, à utiliser les terrains de façon plus économique en augmentant la densité de population, et pour les aider à financer les dépenses plus élevées qu'entraîne un aménagement à densité moyenne. La valeur des subventions s'est élevée à \$45.8 millions en 1978 et à \$84.2 millions pour les trois années.

Amélioration des quartiers et remise en état des logements. Les principales sources de financement prévues par la LNH pour l'amélioration des quartiers et la remise en état des logements étaient le Programme d'amélioration des quartiers (PAQ) et le Programme de remise en état des logements (PRÉL). Les dispositions législatives concernant le PAQ expiraient le 31 mars 1978.

Le PAQ encourageait les municipalités à revitaliser les vieux quartiers résidentiels habités surtout par des familles et des personnes à revenu modique. Les projets étaient planifiés et exécutés par les municipalités et les habitants des quartiers concernés. Le PAQ fonctionnait aux termes d'ententes annuelles conclues entre la SCHL et les provinces.

Durant la période d'existence du programme, soit de 1973 à 1978, \$202 millions à titre de contributions fédérales et \$64.4 millions à titre d'engagements de prêts fédéraux ont été versés à 319 municipalités. Les sommes versées ont permis entre autres d'aménager des centres communautaires et des garderies, des parcs et des terrains de jeux, d'améliorer le service de distribution d'eau et les services sanitaires, ainsi que les trottoirs et l'éclairage des rues. En 1979, le PAQ et le programme d'infrastructure municipale ont été remplacés par le programme de services communautaires (PSC).

Services communautaires. Aux termes du PSC, mis en œuvre en janvier 1979, des sommes forfaitaires sont versées directement aux provinces, et sont attribuées en fonction de la population urbaine et des ressources fiscales des municipalités dans chaque province. De cette façon, chaque province peut décider du genre de services communautaires qui sera admissible au financement et de quelle façon les montants seront répartis entre ses municipalités.

Le programme a été institué pour que les fonds fédéraux puissent être employés à répondre aux besoins et conditions au niveau local, et pour réduire les formalités administratives en déchargeant le gouvernement fédéral de l'examen minutieux de chaque projet. Le montant initial prévu pour le programme était de \$150 millions, et il devait être porté en janvier 1980 à \$250 millions.

Les services communautaires admissibles désignés par le gouvernement fédéral comprennent la planification et l'installation de systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, la prestation de services sociaux et culturels tels que garderies, bibliothèques et centres communautaires, et l'aménagement d'installations récréatives communautaires. Les fonds peuvent servir en outre au rajeunissement des